



**Atelier sur les Politiques Agricoles
et Commerciales Solidaires**

Prix, soutiens et gestion de l'Offre.

**Seminario sobre Políticas Agrícolas
y Comerciales Solidarias**

Precios, políticas de apoyo y gestión de la oferta.

**Seminar on Mutually Supportive
Agricultural and Trade Policies**

Prices, support policies and supply management

**Seminário sobre Políticas Agrícolas
e Comerciais Solidárias**

Preços, políticas de apoio e gestão da oferta.

Chapecó - SC - Brasil, 19 a 24 de janeiro 2005

L'atelier de Chapecó et ce rapport ont pu être réalisés grâce aux concours de:

- ◆ **la DGCD,**
- ◆ **l'Union européenne et**
- ◆ **la coopération Luxembourgeoise**



Table des Matières

I- Introduction à l'atelier	4
1.1 Présentation et objectif.....	4
1.2 Présentation du Processus de Concertation et de la Déclaration de Dakar.....	4
II- Problématique liée au commerce agricole et aux politiques agricoles	7
2.1. Spécificités de l'agriculture	7
2.2 Évolution des politiques agricoles	7
2.3. Impasse du « laisser-faire ».....	8
III- Expériences de gestion de l'offre et de stabilisation des prix au niveau national	11
3.1. Le lait: Quotas de production & Mise en marché collective au Canada.....	11
3.2. Les tomates: Expérience d'accord interprofessionnel au Sénégal.....	12
3.3. Le riz: Impact de la libéralisation, fonctionnement de la Commission des Prix en Inde.....	13
3.4 Le maïs: Aides découplées versus gel des terres et stockage aux Etats-Unis...	14
IV- Expériences de gestion de l'offre et de stabilisation des prix au niveau international	15
4.1. Accords internationaux de produits: raisons des échecs et remèdes.....	15
4.2 Le café: La fin de l'Accord International sur le Café	16
4.3. La fin de l'Accord international sur le café vu d'une perspective brésilienne .	17
4.4. Le sucre: Les accords commerciaux préférentiels	18
L'industrie sucrière Guyanaise et Guysuco:	18
Les effets de la réforme du régime sucrier de l'UE:	18
V- Marge de manoeuvre pour réguler les échanges agroalimentaires	19
5.1 Contraintes et ouvertures des organisations internationales vis-à-vis de la régulation des échanges agricoles	19
5.2. Les menaces liées aux accords bilatéraux de libre-échange EU-MERCOSUR et UE-ACP.....	19
5.2.1. Les négociations de libre-échange UE-Mercosur:	20
5.2.2. Les APE (accords de partenariat économique) entre l'UE et les pays ACP:.....	21
VI- Stratégies pour renforcer la régulation de l'agriculture et les échanges de produits agricoles au sein des négociations internationales..	22
VII- Appel de Chapecó.....	23

I- Introduction à l'atelier

1.1 Présentation et objectif

Cet atelier s'inscrit dans le processus de concertation porté par les organisations paysannes et de producteurs agricoles autour des politiques agricoles et solidaires qui a commencé à Bruxelles en 2001 et qui en 2003 a produit la Déclaration de Dakar (l'historique est décrit ci-dessous, cf. 1.2). Son objectif est donc d'aller plus loin que la vision générale exposée lors de la rencontre à Dakar, en 2003.

Le processus veut:

- ◆ Être un lieu de concertation qui rassemble les organisations représentatives de l'agriculture familiale des différents continents
- ◆ Approfondir l'analyse des enjeux liés aux politiques commerciales et agricoles avec l'appui de chercheurs
- ◆ Sur base des convergences, définir des propositions alternatives basées sur la souveraineté alimentaires, et débattre des divergences
- ◆ Identifier des stratégies pour valoriser ces convergences avec l'appui d'autres organisations

L'objectif de la rencontre à Chapecó a été d'approfondir le débat sur les instruments de politique nécessaires pour atteindre les principes définis dans la Déclaration de Dakar.

Lors de l'ouverture officielle, deux points majeurs sont mentionnés à plusieurs reprises:

Sous la pression de la libéralisation du commerce international, les pouvoirs publics se défont de leur devoir de politiques nationales. Dans un tel contexte il est difficile de répondre à la question de la souveraineté alimentaire. L'impact des acteurs transnationaux est dénoncé notamment celle des grandes entreprises multinationales.

Ce séminaire réunit des organisations de producteurs agricoles afin qu'elles travail-



lent entre elles sur leur différences et convergences pour leur permettre de dégager une position commune et concrète. Cette position leur permettra de se renforcer au niveau international, une nécessité pour pouvoir influencer le commerce agricole tel qu'il s'organise actuellement dans le monde.

1.2 Présentation du Processus de Concertation et de la Déclaration de Dakar

12-13 mai 2001, Politiques agricoles et commerciales Solidaires, Bruxelles: Des organisations de producteurs agricoles

(OPA) du Nord comme du Sud constatent que les négociations agricoles, principalement orientées sur l'accès au marché extérieur, ne prennent pas en charge leurs intérêts communs, à savoir principalement: la bonne rémunération du travail des agriculteurs, l'assurance de conditions durables pour les activités agricoles, et la priorité qui doit être donnée au marché intérieur ...

21-22 octobre 2002, L'accès au marché, fer de lance de la dérégulation, Bruxelles:

La réflexion initiée en mai entre les OPA se poursuit. Un constat: il existe une vision radicale de l'accès au marché qui se traduit par des pressions internationales toujours plus fortes en faveur d'une libéralisation du commerce des produits agricoles. Or cette libéralisation a pour principaux effets une baisse des prix sans plancher des produits agricoles, une détérioration de l'environnement, une précarisation de l'agriculture familiale avec comme corollaire l'exode rural.

19-21 mai 2003, Déclaration de Dakar pour des politiques agricoles et commerciales solidaires, Dakar:

Les OPA réaffirment leur volonté de se concerter et de mieux coordonner leurs activités pour tenter d'influencer les négociations commerciales au sein de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Cet effort de concertation se concrétise par l'approbation d'une déclaration commune: la Déclaration de Dakar. Elle comporte trois volets principaux: 1) les constats, 2) les droits et attentes des populations, et 3) les propositions alternatives aux politiques agricoles actuelles.

Les constats: Le paysage rural change alors que les exploitations familiales sont progressivement remplacées par des industries agro-alimentaires transnationales et que les paysans sont contraints à l'exode rural. Ce

changement n'est pas la conséquence d'une modernisation inévitable et positive. Au contraire, les OPA constatent que la libéralisation du commerce agricole et la dérégulation des marchés impulsées par l'OMC, le Fonds Monétaire International (FMI) et les accords de libre-échange (Accords de Partenariat Economique –APE,...) se fondent sur une politique de bas prix et sont source d'importants problèmes au sud comme au nord: faim, pauvreté, chômage, inégalités, dégradations des ressources naturelles.

Il est dit dans la déclaration que « l'OMC affaiblit les plus faibles au profit des plus forts » en ce sens qu'elle autorise des instruments dont seuls les pays riches disposent (aides découplées de la boîte verte) et interdit ceux dont tous les pays, y compris les plus pauvres, pourraient disposer (protection à l'importation).

Les droits et attentes des populations: La déclaration cite notamment le droit à l'alimentation, le droit de produire cette alimentation, l'accès aux ressources, le respect de l'environnement, l'équité (droit à des revenus décents). Les constats mentionnés ci-dessus prouvent que le marché livré à lui-même ne peut ni



satisfaire ces droits, ni répondre à ces attentes. Il est conclu que des instruments de régulation sont indispensables «en particulier une protection à l'importation et une gestion de l'offre».

Ces instruments doivent permettre des revenus décents, c'est-à-dire des revenus qui non seulement couvrent les coûts de production mais aussi encouragent l'épargne et l'investissement.

Les propositions alternatives aux politiques agricoles actuelles: L'objectif ici est d'établir un commerce international solidaire. Dans cette optique, la déclaration énonce tout d'abord des principes et émet ensuite des propositions.

Les principes:

- ◆ le commerce international est *nécessaire*, mais il n'a *pas la prééminence* sur les droits fondamentaux énoncés ci-dessus
- ◆ la 1^{ère} exigence de solidarité est d'éviter que les exportations viennent *déstabiliser* les *marchés internes* d'autres pays; la priorité doit être donnée à *l'approvisionnement du marché intérieur*
- ◆ *l'accès au marché* doit se faire *sans dérégulation* du marché du pays importateur et il faut viser à éliminer toutes formes de dumping
- ◆ les *subventions* en agriculture, attribuées sur base *des droits et attentes* des populations, *sont légitimes*, à condition qu'elles ne servent pas à *promouvoir les exportations*
- ◆ Les *règles de commerce* ne peuvent pas *empêcher* un pays de favoriser un mode de *production durable*, basé sur des exploitations familiales

Les propositions:

- ◆ concertation et effort de *maîtrise de l'offre* sur les marchés internationaux
- ◆ actions communes de la part des pays producteurs et consommateurs pour *stabiliser les marchés* et *assurer des prix équitables* (café, cacao, ...)
- ◆ les *accords d'importation préférentiels* peuvent également jouer un *rôle positif*, notamment pour des petits pays à économie vulnérable
- ◆ les *choix légitimes* des populations (par ex. refus des organismes génétiquement modifiés –OGM, ou refus des hormones) doivent être *respectés* par les règles du commerce international et doivent également être *prioritaires* par rapport aux intérêts des firmes commerciales impliquées

19-24 janvier 2005, Atelier sur les politiques agricoles et commerciales solidaires: Prix, soutiens et gestion de l'offre, Chapeco: Les OPA poursuivent le processus de concertation. L'atelier est précédé par deux journées de visites sur le terrain (les 19 et 20), suivi par une journée publique (le 24)



pour rendre compte à une plus large audience de ses conclusions. Comme mentionné ci-dessus, l'objectif de Chapeco est de partir des propositions de Dakar et d'affiner l'analyse de la problématique des produits agricoles et de préciser la nature des instruments utiles pour que le commerce international agricole se réorganise sur une base solidaire d'où le titre « Prix, soutiens et gestion de l'offre ».

1986 et se poursuivent jusqu'en 1994 lorsque les ministres du commerce de 120 pays signent les Accords de l'Uruguay Round qui consacrent la libéralisation du commerce mondial. Ces négociations vont fortement influencer l'évolution des politiques agricoles car pour la première fois le secteur agricole est également concerné par la libéralisation des échanges: *l'agriculture jusque là exclues du GATT rentre dans l'OMC.*

En plus de la limite des pouvoirs nationaux à agir sur la scène internationale, et notamment au sein de l'OMC, il y a le risque d'une vision dogmatique des marchés de la part des gouvernements. En effet si, selon cette vision, l'hypothèse est le fonctionnement parfait des marchés, donc la solution est le libre échanges et « laisser-faire » sur les marchés mon-

diaux. Alors, les problèmes mentionnés ci-dessus ne suscitent pas une remise en question du fonctionnement actuel du commerce agricole international mais poussent, au contraire, vers plus de libéralisation. On se retrouve ainsi pour l'agriculture familiale face à l'impasse du « laisser faire ».

2.3. Impasse du « laisser-faire »

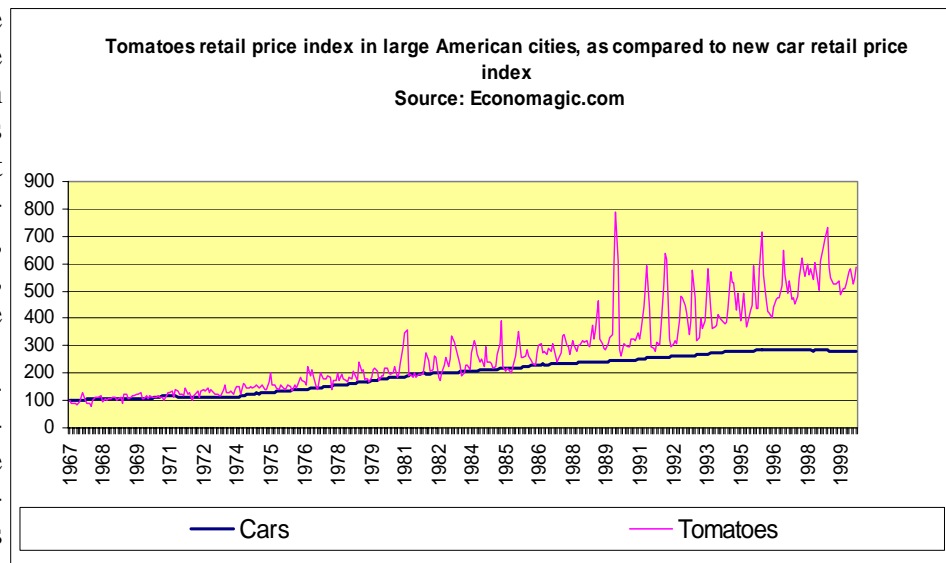
Cette impasse est démontrée lors du séminaire par 1) une observation des marchés mondiaux en général et 2) la description du cas spécifique de la politique agricole nord-américaine et de l'adoption du *1996 Farm Bill*

1) Observation des marchés mondiaux:

- *Limites de la loi des avantages comparatifs.* En effet, on observe une *dégradation continue des termes de l'échange* (pour les

pays en développement -PED- les produits qu'ils importent sont de plus en plus chers alors que les produits qu'ils exportent sont de moins en moins chers). Pour l'Afrique, par exemple, ceci signifie une perte de US\$ 155 / habitant et par an.

- *Volatilité des prix des produits agricoles.* (cf. graphique ci-dessous qui compare l'évolution des prix des tomates à celle des prix des voitures)



- *Faible niveau des prix des produits agricoles.* Par exemple, entre 1986 et 2001, le prix du café a chuté de 86% pour les producteurs, une baisse qui n' a pas été ressentie par les consommateurs pour qui le prix a augmenté de 30%. Le sucre est un autre exemple: son coût moyen de production est de 2 fois le prix mondial. C'est à dire que pour 80% des producteurs, le coût de production est supérieur au prix mondial.

- Baisse tendancielle des prix à long terme qui s'est fortement accentuée après les années 80 (cf. tableau ci-après)

2) 1996 Farm Bill aux Etats-Unis:

Les attentes d'une politique agricole de libre-échange étaient essentiellement une plus grande compétitivité sur les marché de l'exportation qui entraînerait une augmenta-

PRODUIT	UNITE	1980	1990	2001
Café (robusta)	cents/kg	411,7	118,2	63,3
Cacao	cents/kg	330,5	126,7	111,4
Huile d'arachide	\$/tonne	1.090,1	963,7	709,2
Huile de palme	\$/tonne	740,9	289,9	297,8
Soja	\$/tonne	376	246,8	204,2
Riz (Thaï)	\$/tonne	521,4	270,9	180,2
Sucre	cents/kg	80,17	27,67	19,9
Coton	cents/kg	261,7	181,9	110,3

tion des exportations et une augmentation des parts de marché. Une implication de cette politique était que les agriculteurs n'obéissent plus aux orientations fixées dans les politiques agricoles nationales mais réagissent plutôt aux signaux du marché.

En 1996, plusieurs changements ont donc lieu suite à l'adoption du *Farm Bill*: fin de la gestion de l'offre, fin du soutien des prix, accent mis sur les aides découplées, flexibilité totale au niveau du choix de la production.

Quelques années plus tard les exportations n'ont pas provoqué les effets attendus: chute des prix américains entraînant les prix mondiaux à la baisse, les exportations se maintiennent au même niveau depuis deux décennies, la demande interne américaine est en constante augmentation et, depuis 1979, les exportations n'ont pas été le moteur des marchés agricoles américains. Les prix des principales cultures américaines baissent sans que la superficie cultivée (et donc l'offre) ne baisse également. Une des conséquences, par contre, de la baisse des prix sont les subsides élevés (depuis 1996, les aides publiques ont augmenté de plus de 100% sans que cela n'ait empêché une diminution du revenu net agricole).

Ce changement de la politique agricole n'a pas de fait bénéficié aux agriculteurs américains ni à ceux dans le reste du monde.

En ce qui concerne les PED, ils ont fortement ressenti la pression de la dérégulation tant par l'ouverture de leurs marchés que par la baisse des prix sans pouvoir compenser la chute des cours par des aides publiques.

Les plus grands bénéficiaires des bas prix mondiaux des produits agricoles sont les



grands éleveurs de bétail, l'agro-industrie (grande distribution, transformateurs, etc.), les importateurs. Enfin, pour que les consommateurs puissent également être désignés comme bénéficiaires il faudrait que la baisse des prix de production soit systématiquement répercutée sur les prix de commercialisation ce qui n'est pas le cas.

En conclusion de cette deuxième partie, un effet de la libéralisation des échanges agricoles mentionné dans les différents exposés est la concentration de l'agriculture avec comme corollaire sur le terrain la concentration foncière dont le Brésil est un bon exemple. Il convient de souligner, cependant, que la marginalisation des agriculteurs n'est pas qu'un phénomène des pays du sud mais est également vérifiée dans les pays du nord. Plusieurs alternatives sont proposées pour contrer cette marginalisation, notamment l'utilisation d'instruments de gestion de l'offre et de stabilisation des prix.

Lors de la session suivante, des participants au séminaire ont exposé les expériences vécues dans leur pays.



III. Expériences de gestion de l'offre et de stabilisation des prix au niveau national

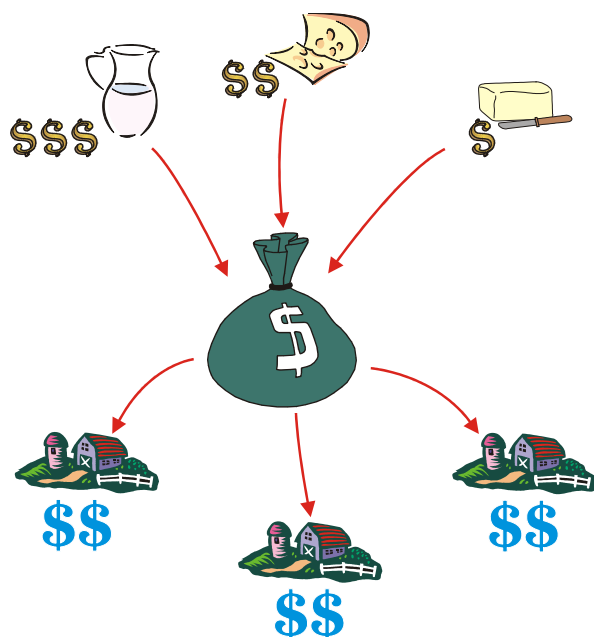
3.1. Le lait: Quotas de production & Mise en marché collective au Canada

Au Canada, l'expérience de gestion de l'offre est partie d'un constat. Lorsque le Canada était un grand exportateur de lait les producteurs n'en bénéficiaient que marginalement. Ces producteurs ont donc décidé de porter leur attention sur le marché intérieur. Aujourd'hui le système laitier canadien a trois objectifs:

- ♦ Commercialisation ordonnée en équilibrant l'offre et la demande interne
- ♦ Obtention de prix équitables pour les producteurs en équilibrant le pouvoir de négociation entre les intervenants
- ♦ Accès à des produits de grande qualité en quantité suffisante pour les consommateurs.

Une des conditions majeures pour atteindre ces trois objectifs et pour assurer un bon fonctionnement du système c'est **une législation adaptée et une mobilisation des pouvoirs publics**

Le système canadien de gestion de l'offre a pour conséquence principale une stabilité du marché de la production laitière depuis 30 ans et a pour avantage de bénéficier à tous les intervenants:



Pour les producteurs: des prix rémunérateurs (les négociations tiennent compte des coûts de production).

Pour les consommateurs: des prix stables et raisonnables pour des produits de qualités (le paradoxe: les producteurs reçoivent un prix plus élevé et les consommateurs paient moins que leurs homologues américains).

Pour les transformateurs: une offre stable et constante.

Pour le gouvernement: ne coûte rien aux pouvoirs publics, les producteurs tirant leurs revenus du marché.

Malgré ces avantages, le système canadien est menacé. En effet, il repose sur trois piliers qui risquent d'être remis en cause par les négociations au sein de l'OMC:

- ♦ Le contrôle des importations est menacé par l'accès au marché
- ♦ La fixation du prix à la production est menacée par le soutien interne
- ♦ L'encadrement de la production est menacé par la concurrence à l'exportation



Les avantages du système canadien sont d'autant plus appréciés lorsqu'on considère la situation du secteur laitier au Brésil brièvement exposée lors du séminaire. Selon un recensement réalisé en 1995-96, il y a 1,8 million d'agriculteurs qui produisent du lait

au Brésil et 85% du volume produit proviennent de l'agriculture à petite échelle (c'est-à-dire des exploitations qui produisent moins de 50l /jour). Lorsque dans les années 90, les différents gouvernements adoptent une politique économique libérale et décident d'ouvrir leur marché à la concurrence internationale, le secteur laitier brésilien n'est pas préparé. Une concentration rapide s'est donc produite au niveau des industries et les producteurs se sont retrouvés dans une situation d'oligopsonie (marché constitué de quelques acheteurs face à de nombreux vendeurs). De plus, ce déséquilibre dans les négociations des prix est aggravé par le fait que les producteurs brésiliens sont spécialisés et dépendent du lait pour leur revenu mensuel.

3.2. Les tomates: Expérience d'accord interprofessionnel au Sénégal

Dans la vallée du fleuve Sénégal, au nord du pays, l'expérience de l'accord interprofessionnel est partie d'un changement de politique du gouvernement. En effet, afin de poursuivre le programme d'ajustement structurel préconisé par la Banque Mondiale (BM) et le FMI, le gouvernement sénégalais a été contraint de se désengager et de transférer ses activités productives vers le secteur privé. Pour la tomate industrielle, ce transfert s'est achevé en 1994.

C'est pour prendre le relais par rapport au rôle de l'état que les acteurs privés ont décidé de créer une organisation interprofessionnelle. Cette organisation fournit un cadre de concertation pour les différents ac-

Le rôle de l'interprofessionnelle se résume à:

- ◆ Fixer les superficies à cultiver ainsi que les producteurs éligibles
- ◆ Fixer la production annuelle de tomates fraîches à livrer aux usines
- ◆ Regrouper les achats des intrants et lancer des appels d'offre
- ◆ Fixer les prix pour les producteurs tous les 3 ans
- ◆ Signer l'accord interprofessionnel entre producteurs et usiniers

Des résultats positifs :

Pour les producteurs: Un prix rémunérateur qui a augmenté depuis la mise en place de l'accord et qui est l'un des plus élevés au monde

Pour les consommateurs: Un prix raisonnable et un produit de bonne qualité –sans additif ni colorant (les producteurs reçoivent un prix plus élevé et les consommateurs paient le concentré de tomate moins cher que leurs homologues italiens)

Pour les industriels: Une offre stable et constante

Pour le gouvernement: Il n'est plus impliqué dans la gestion de la filière

Remarque: Deux autres similarités avec le Canada sont à noter:

- ◆ La nécessité d'une législation pour le bon fonctionnement du système. En 1997, le Sénégal ne possédait pas une telle législation qui permette de résoudre le conflit entre les producteurs et les in-

	1994	1995	1997	1998	2001	2004
Prix au Producteur / kg en CFA	30	32,5	—	38	42,5	48
Superficie cultivée	1 800	1 800	—	2 100	2 500	3 000
Rendement à l'ha en tonnes	15	17	—	20	25	30
Production totale en tonnes livrées	27 000	30 600	—	42 000	62 500	90 000

teurs d'une même filière. Pour la tomate industrielle, il y a: le collège des producteurs, le collège des industriels et le collège de la distribution.

dustriels. Cette année là les producteurs ont décidé de ne pas produire (cf. tableau ci-avant). Aujourd'hui, il y a la loi d'orien-

tation agro sylvo pastorale (Loasp) mais elle ne permet pas de combler ce vide juridique.

- ♦ L'orientation vers le marché intérieur. Actuellement la plupart de la production de tomate est consommée au Sénégal; le marché du concentré de tomates est estimé à 17 000 tonnes et l'interprofessionnelle n'en produit pour l'instant que 15 000 tonnes.

3.3. Le riz: Impact de la libéralisation, fonctionnement de la Commission des Prix en Inde

Après son indépendance, en 1947, l'Inde a maintenu fermé l'accès à son marché. Le gouvernement a encouragé le secteur agricole notamment en assurant un prix minimum de soutien (PMS) aux agriculteurs et en investissant dans des programmes d'infrastructures agricoles (irrigation), de sorte qu'en 1968-69, l'Inde devient un pays excédentaire dans sa production de grains.

Le riz est la première culture (suivi par le blé) en Inde. La zone rizicole y est la plus étendue au monde. Les systèmes de production rizicole assurent une partie essentielle des revenus et des emplois de plus de 50 millions de foyers. Enfin, le riz est l'aliment de base de 65% de la population totale.

Après la libéralisation, commencée en 1991, la situation économique des agriculteurs s'est fortement dégradée.

Celles des consommateurs les plus pauvres aussi, suite à la réduction du budget du Système de Distribution Publique qui permettait au gouvernement de vendre l'alimentation de base à bas prix.

La Commission des prix vise à assurer aux producteurs un prix rémunérateur. En effet, chaque année, le Prix Minimum de Soutien (MSP) est fixé par la Commission en fonction d'une dizaine de critères, entre autres, la situation de l'offre et de la demande, les



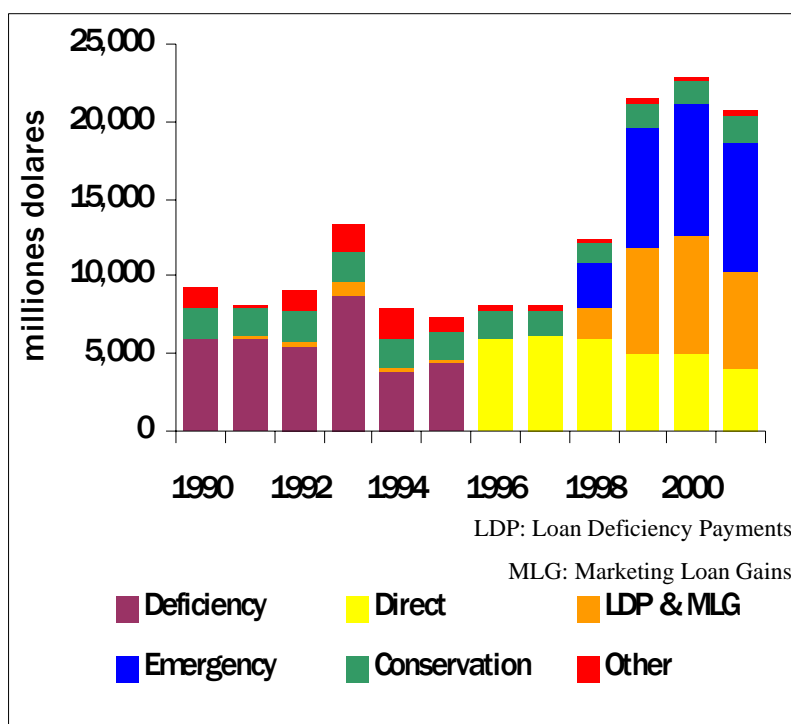
tendances sur le marché international et surtout l'évolution du coût de production.

Depuis la libéralisation, la Commission des Prix a cessé d'être efficace. En effet, le MSP qu'elle fixe ne permet plus de couvrir les coûts de production. Le riz est un bon exemple: dans les zones irriguées, un agriculteur doit dépenser environ INR 7000 (\$ 160) pour produire une tonne (métrique) de riz paddy, or le MSP fixé par le gouvernement est de INR 5700 (\$131). Mais, de facto, depuis la réduction de son budget, le gouvernement ne paye souvent que INR 4000 (\$92). Dans les zones non irriguées, la situation est pire, en ce sens que les méthodes de productions sont plus obsolètes et coûteuses. Elles atteignent INR 9000 (\$207) pour une tonne de paddy qui sera donc vendue environ 90\$.

L'exemple de la Commission de Prix en Inde démontre qu'il est impossible de penser des politiques agricoles solidaires au niveau national sans revoir les règles du commerce international notamment au sein de l'OMC. Un des éléments qui a causé le dysfonctionnement de la Commission de Prix a été l'arrivée sur le marché national du riz bien moins cher en provenance de Thaïlande.

3.4 Le maïs: Aides découplées versus gel des terres et stockage aux Etats-Unis

Le cas du maïs aux Etats-Unis a été présenté lors du séminaire comme un argument en faveur de la gestion de l'offre. Le constat est que la politique américaine actuelle implique une forte augmentation des aides découplées sans lesquelles elle ne peut pas fonctionner (cf. tableau ci-dessous). De plus, un maintien de cette politique cause les problèmes suivants:



- ◆ Des prix en dessous des coûts de production
- ◆ Une production élevée et des prix bas
- ◆ Un dumping en continu
- ◆ Des prix agricoles en crise partout dans le monde

Une ébauche de projet est proposée* en alternative à cette situation de crise:

- ◆ Une gestion de l'utilisation de la capacité de production
- ◆ Des prix minimaux et maximaux

- ◆ Le gel des terres: programme à court, moyen, long terme
- ◆ Une gestion des stocks

L'objectif de ce projet est de permettre au prix du maïs de remonter mais surtout de se stabiliser. Parallèlement, le revenu des agriculteurs doit aussi augmenter et se stabiliser.

La difficulté dans la mise en application de ce projet réside dans le fait de ne pas pouvoir connaître à l'avance quelle quantité de terre doit être gelée pour atteindre le prix minimum. A ce stade on peut envisager un rôle régulateur de l'Etat qui pourrait vendre ou acheter.

Les points forts de ce projet de gestion de l'offre sont:

Il est applicable tant par les pays développés que par les PED, sans que la politique de soutien aux Etats-Unis se fasse au détriment des PED

Il bénéficie à l'ensemble des agriculteurs. En effet, dans les pays développés, la remontée des prix va largement compenser la réduction des quantités produites et va donc permettre un revenu plus élevé. Dans les

PVD, il y a un *transfert de richesse* qui se fait grâce à un prix plus élevé et à un volume plus important (causé par la réduction des quantités produites dans certains pays développés).

* Agricultural Policy Analysis Center - The University of Tennessee - 310 Morgan Hall - Knoxville, TN 37996 www.agpolicy.org

IV- Expériences de gestion de l'offre et de stabilisation des prix au niveau international

4.1. Accords internationaux de produits: raisons des échecs et remèdes

L'objectif de cette présentation était de déterminer entre autres pourquoi les accords sur le cacao, le café et le sucre avaient échoué et comment trouver des solutions.

Deux types de causes ont été avancés pour expliquer l'échec: des raisons techniques et des raisons politico institutionnelles.

Les raisons techniques

- ◆ Financement insuffisant provoqué par le refus de pays majeurs à coopérer
 - ⇒ Menant à l'effondrement des stocks
- ◆ Absence d'instruments qui aurait permis le contrôle de l'offre
 - ⇒ L'utilisation de quotas d'exportation et de stocks étant insuffisante dans le contexte d'une offre excédentaire chronique
- ◆ Echec de la coopération Sud-Sud
 - ⇒ Le parasitisme (free riding) de pays producteurs ont renforcé les conflits sur le financement et la distribution des quotas
- ◆ Politiques agricoles intérieures des pays développés
 - ⇒ Pour les produits tempérés-tropicaux comme le sucre, les pays développés pouvaient aussi profiter gratuitement

Les raisons politico institutionnelles

GATT – une structure restrictive :

- ◆ Pouvoir de veto de fait tenu par un groupe réduit de pays développés
- ◆ Accords limités d'avance à des termes de 5 ans, demandant une négociation quasi constante
- ◆ Négociation obligatoire par produit, éclipçant la possibilité de coordination

sur plusieurs produits et l'équilibrage de bénéfices entre pays menant à :

- ⇒ L'emploi d'instruments inadaptés pour gérer les bandes de prix
- ⇒ L'obstruction des négociations et retrait de financements à volonté par certains pays (toujours les mêmes)

Répondre aux contraintes techniques

- ◆ Assortir les instruments aux objectifs
 - ⇒ Le stockage à lui tout seul ne soutiendra pas les prix (Cacao, caoutchouc...)
- ◆ Contrôler l'offre excédentaire chronique avec des quotas de production
- ◆ Inclure des mécanismes flexibles d'ajustement de prix et de parts de marché
 - ⇒ Nouveaux entrants, nouvelles tendances du marché (Café, étain ...)
- ◆ Mécanismes de mise en vigueur
- ◆ Politiques nationales solidaires (Sucre...)

Répondre aux contraintes politiques :

- ◆ Indépendance financière
 - ⇒ Élaborer des arrangements qui s'auto-financent pour les produits tropicaux (prélèvements d'exportation)
- ◆ Considérer des négociations coordonnées sur plusieurs produits à la fois
- ◆ Créer une Coalition de gouvernements du Sud, organisations de producteurs, ONGs et gouvernements du Nord (qui s'associent de bonne foi)
- ◆ Transformer les grandes firmes agroalimentaires en partenaires en incitant leur participation
- ◆ Utiliser la Coalition comme plateforme pour discuter de réformes commerciales plus larges (anti-dumping, et cetera)

Maintenir en équilibre l'efficacité et l'équité

Stimuler l'efficacité:

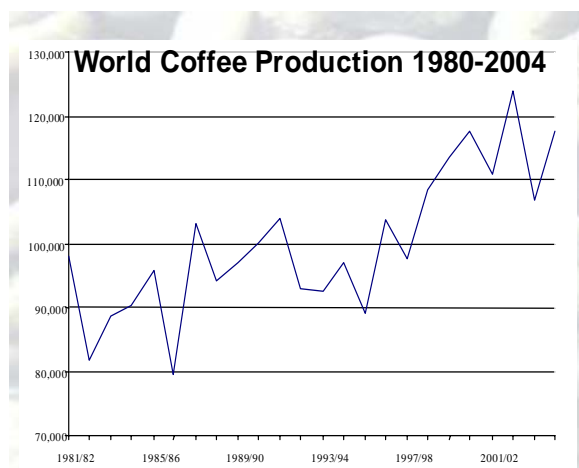
- ◆ Établir un système de redistribution progressive de quotas, des pays aux coûts supérieurs, vers les pays aux coûts inférieurs
- ◆ Établir un système d'échange de quotas au niveau sous national

Assurer l'équité:

- ◆ Sous diviser les marchés internes de quotas par secteur géographique ou par taille d'exploitation
- ◆ Réserver des fonds pour l'achat d'une partie des quotas pour effectuer une distribution gratuite aux producteurs
- ◆ Redistribuer les quotas aux pays qui bénéficient de coûts inférieurs en suivant une formule convenue

4.2 Le café: La fin de l'Accord International sur le Café

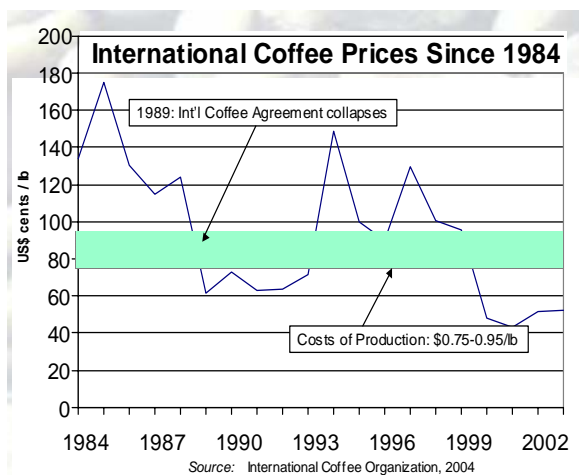
Observations Générales: Le café est un produit clef pour la survie d'environ 25 millions de familles réparties dans une cinquantaine de pays du sud. Avec une production annuelle aux alentours de 110 millions de sacs de 60 kg et une consommation annuelle de 108 millions de sacs, le café génère approximativement 80 milliards de dollars par an et représente ainsi la deuxième marchandise la plus commercialisée au monde (après le pétrole).



Cependant, deux observations doivent être faites par rapport à cette richesse: 1) comme mentionné ci-dessus, le prix payé aux producteurs a chuté entre 1986 et 2001 de 86%; 2) la structure de la filière café est telle qu'à peine 8% des ressources du café restent dans le pays producteur. Ce transfert de richesse des pays producteurs vers les pays transformateurs s'est accentué ces dernières années. En effet, il y a seulement 12 ans, 30% des ressources du café revenaient encore au pays producteur.

Les intérêts des producteurs ont aussi été affectés par la fin de l'Accord International sur le Café entre 1989 et 1990. Cette accord entre les pays producteurs et importateurs, membres de l'Organisation Internationale du Café (OIC), avait pour objectif principal de réguler le marché du café. Mais, suite à la sortie des Etats-Unis de l'OIC, à la non adhésion de pays clés comme le Vietnam, et à la pression internationale croissante vers plus de dérégulation, l'OIC a perdu tout pouvoir d'intervention décisive sur le marché du café.

Les marchés mondiaux du café et du cacao ont subi une libéralisation complète depuis l'effondrement des Accords. Suite à cela, les prix ont chuté à moins de 20 pourcents de leur valeur antérieure



4.3. La fin de l'Accord international sur le café vu d'une perspective brésilienne

Le Brésil est le plus gros producteur et exportateur du monde suivi par la Colombie et le Vietnam. Il est aussi le 2ème pays consommateur de café (13 millions de sacs / an) après les Etats-Unis (19 millions de sacs / an). Sa production moyenne est de 30 millions de sacs, elle est assurée par approximativement 350 mille producteurs dont les 80% sont des agriculteurs familiaux. Le secteur emploie également 1,2 million de salariés (traitements des cultures et récoltes).

Cependant, la production du café diminue de plus en plus dans les exploitations familiales et, au contraire, augmente dans les exploitations industrielles. Ce changement est notamment dû à la chute du prix du café aux producteurs décrite ci-dessus. Les agriculteurs familiaux n'ont pas les capacités financières d'investir dans leur production. Leur accès aux crédits, à l'assistance technique ou aux technologies, est difficile. Ils sont d'autant plus exposés aux crises qu'il n'y a pas de politique actuellement pour encourager une diversification des cultures. De plus, les organisations de producteurs familiaux comme les coopératives ou les associations font également face aux problèmes de la commercialisation.

La situation des employés du secteur est encore plus critique: 95% ne possèdent pas de carte de travail et bénéficient donc d'aucune couverture. Il s'agit souvent de travailleurs des régions pauvres et leur conditions de voyage, logement et travail sont plus que précaires.

Enfin, suite à la fin de l'Accord International, le Brésil a modifié sa politique du café et a fermé l'Institut Brésilien du Café

(IBC) responsable de la régulation du marché.

Aujourd'hui, il existe le Conseil Délibératoire de la Politique du Café (CDPC) qui regroupe des représentants du gouvernement, des producteurs, des torréfacteurs et exportateurs, mais l'intervention de ce conseil ne vise pas à défendre le niveau de rémunération des producteurs, encore moins des producteurs familiaux.

Pour répondre à cette situation de crise, les producteurs familiaux brésiliens ont créé en 2001 une Alliance Nationale du Café. Elle regroupe les syndicats brésiliens CUT et CONTAG, les fédérations des agriculteurs familiaux des états de Minas Gerais, Espírito Santo, Paraná, Bahia et Rondônia.

Cette alliance négocie auprès des autorités publiques pour influencer la politique du café et assure également un service d'information en publiant des études sur la réalité de la culture du café au Brésil et sur l'impact de la crise pour les petits agriculteurs et les travailleurs.

L'Alliance a déjà obtenu des résultats concrets comme la participation d'un représentant des agriculteurs familiaux au CDPC, l'ouverture d'un dialogue avec des entreprises de torréfaction dans une perspective de commercialisation directe ou encore la participation au Comité International responsable de l'élaboration d'un Code Commun pour la Communauté du Café.



4.4. Le sucre: Les accords commerciaux préférentiels

L'exemple exposé lors du séminaire est celui du Guyana et l'impact qu'une réforme du régime sucrier de l'Union Européenne (UE) pourrait avoir sur l'industrie sucrière de ce pays.

L'industrie sucrière Guyanaise et Guysuco:

La culture de la canne est une activité économique majeure pour le Guyana depuis le XVII^{ème} siècle. En 1976, l'industrie est nationalisée et devient la *Guyana Sugar Corporation* (Guysuco). La canne représente aujourd'hui 50% de l'activité agricole. L'industrie du sucre rapporte 17% du PIB et constitue la première source de devises (US\$ 133 millions / an). Elle emploie 24% de la population et son influence économique dépasse le secteur strictement sucrier et se fait ressentir dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'environnement, des technologies et même du sport.

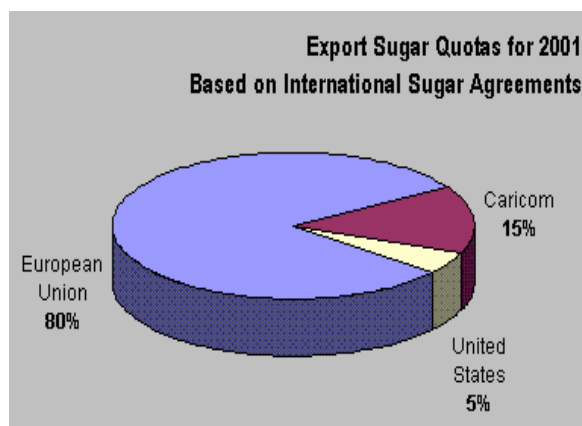
En 1998, Guysuco a anticipé sur les futures conditions du marché et a élaboré un plan stratégique pour améliorer sa compétitivité notamment en augmentant sa productivité et en diminuant ses coûts de production. Un élément essentiel du plan est la construction d'une nouvelle usine à Skeldon avec une capacité de production de 110 000 tonnes.

Les effets de la réforme du régime sucrier de l'UE:

Dans le cadre du protocole sucre entre l'UE et les pays Asie, Caraïbe et Pacifique (ACP) en vigueur depuis 1975, le Guyana bénéficie d'un quota d'exportation de 182 000 tonnes vers l'UE. Ces exportations génèrent US\$ 113 millions ce qui représente 76% des revenus de Guysuco.

Une réduction du prix de 37% au sein de l'UE serait équivalent à une perte de US\$ 41,8 million, soit 28% des revenus totaux de Guysuco. Ceci pourrait provoquer la ferme-

ture de deux usines et la perte de 7 000 emplois directs. Cependant, ce serait 40 000 personnes au total qui seraient touchées indirectement.



Il est important de noter aussi que cette réforme annulerait tous les efforts réalisés dans le contexte du plan stratégique de Guysuco en ce sens qu'elle se ferait alors que l'usine est encore en construction.

Les effets d'une telle réforme seraient donc:

- ◆ Pertes d'emplois
- ◆ Fermetures d'exploitations
- ◆ Appauvrissement des communautés rurales
- ◆ Migration vers les villes ou l'étranger
- ◆ Augmentation de la criminalité (trafic de drogues)
- ◆ Manque de devises
- ◆ Vulnérabilité monétaire
- ◆ Baisse du PIB
- ◆ Hausse significative du déficit budgétaire

V- Marge de manoeuvre pour réguler les échanges agroalimentaires

5.1 Contraintes et ouvertures des organisations internationales vis-à-vis de la régulation des échanges agricoles

La question centrale qui se pose à ce stade est la suivante: « Les institutions internationales ainsi que les principaux acteurs (UE et US) peuvent-ils réorienter leurs politiques commerciales vers la régulation des échanges agricoles afin de stabiliser les prix à un niveau rémunérateur? »

Des contraintes de plusieurs natures s'opposent à une telle réorientation:

A- La première contrainte est **l'idéologie selon laquelle la libéralisation des marchés agricoles n'as pas réalisé toutes ses promesses** –notamment la forte remontée des prix agricoles mondiaux- parce qu'elle est encore imparfaite et insuffisante et qu'il faut, pour qu'elle fonctionne, l'étendre et la mener à terme rapidement. Les institutions internationales telles que la BM et le FMI sont des fervents défenseurs de cette plus grande libéralisation des marchés, or leur influence au sein de l'OMC est forte: intervention dans les Commissions de l'OMC, notamment la Commission agricole, et réunion annuelle avec le Conseil Général de l'OMC.

B- Une deuxième contrainte réside dans le contenu contradictoire des textes de l'OMC. Certains articles du GATT autorisent une régulation (articles XI, XX, XXXVI et XXXVIII) et pourtant les règles et pressions vont en sens opposé.

En effet, **stabiliser les prix à un niveau rémunérateur est incompatible avec l'objectif principal de l'OMC d'accroître l'accès au marché** en poursuivant la baisse des droits de douanes, y compris pour les

"produits spéciaux" des PED non PMA. L'Accord sur l'Agriculture (AsA) n'autorise la hausse des droits de douane qu'à titre temporaire dans le cadre de la clause de sauvegarde spéciale.

C- Une autre contrainte est le **non-respect des accords et leur inefficacité**. Les deux accords internationaux de 1980 à 1997 visant à stabiliser les prix agricoles des produits laitiers et de la viande bovine illustrent bien cette difficulté. Ces deux accords fixaient des prix minima à l'exportation, au niveau des coûts de production des producteurs les plus compétitifs (Nouvelle-Zélande pour le lait). Mais ces prix minima n'ont pas été respectés car: 1) décisions de l'accord sont prises à l'unanimité des membres; 2) impossibilité de sanctionner les membres ne respectant pas l'accord: exemple, en octobre 1984 et septembre 1990, la CEE a justifié l'exportation massive de beurre à l'URSS à un prix inférieur au prix minimum sous prétexte qu'il s'agissait d'un beurre trop vieux non exportable à un prix normal; 4) pas de réel engagement, chaque membre pouvant se retirer 60 jours après simple notification: les US en sont sortis en 1989.

Les accords internationaux actuels par produit sont caractérisés par la même inefficacité et se limitent à collecter et disséminer l'information statistique sur les marchés.

5.2. Les menaces liées aux accords bilatéraux de libre-échange EU-MERCOSUR et UE-ACP

Les accords bilatéraux de libre-échange proposés par l'UE et les US aux PED sont encore plus dangereux pour les agriculteurs familiaux des deux parties que l'AsA de l'OMC compte tenu de l'inégalité des parte-

naires et de la libéralisation agricole quasi-totale qui est envisagée.

5.2.1. Les négociations de libre-échange UE-Mercosur:

La stratégie de l'UE est de faire de la PAC une monnaie d'échange contre des exportations accrues de services et produits industriels à haute valeur ajoutée.

Si cette stratégie est bénéfique pour les grandes firmes agro alimentaires capables de délocaliser leurs productions, elle est en revanche catastrophique pour les agriculteurs familiaux des deux régions.

La stratégie du Mercosur dans les négociations avec l'UE ne se différencie pas de celle suivie dans ses autres négociations bilatérales (ALCA) et au sein de l'OMC par le G-20.

Dans tous les cas, elle donne la priorité à l'accès au marché des pays tiers pour ses exportations agroalimentaires, avec l'argument que le Mercosur a de forts avantages comparatifs et que cela est indispensable pour rembourser sa dette extérieure.

Dans ces négociations, le Brésil a une grande influence de part la taille de son marché, de part sa capacité agro exportatrice et enfin, de part son poids économique et politique au sein du Mercosur. S'il ne faut pas négliger les initiatives prises pour renforcer l'agriculture familiale, notamment sous l'égide du Ministère Brésilien du Développement Agraire; il est certain que le Brésil parie sur les exportations agricoles pour rembourser sa dette extérieure et pour stimuler son économie.

Les bonnes performances économiques de 2004 semblent donner raison à cette stratégie: +5,2% du PIB, excédent record d'échanges agroalimentaires (+33 Md\$), baisse de la dette extérieure en pourcentage du PIB, baisse du chômage...

Mais ces performances économiques sont très relatives: la hausse du PIB tient à la

forte hausse des exportations car la consommation des ménages a peu augmenté et au fait que le PIB avait baissé en 2003; la hausse de la dette publique totale a dépassé la baisse de la dette extérieure; surtout l'investissement en pourcentage du PIB reste faible (18%), il est freiné par des taux d'intérêts maintenus très élevés pour contenir l'inflation.

De plus, si cette stratégie exportatrice répond aux exigences du Mercosur d'accéder aux marchés des autres pays, y compris des PED, il oblige surtout le Brésil à payer de



lourds tributs socio-économiques et écologiques. En effet, la chute des prix agricoles en 2005 se répercutera sur le PIB et le chômage.

Les nombreux agriculteurs familiaux de moins en moins compétitifs devront continuer de céder la place au profit d'un mode de production intensif et peu soucieux de l'environnement. Puisque l'alimentation des 9 milliards d'humains prévus pour 2050 nécessitera les immenses réserves de terres du Brésil, il faut éviter de les dégrader trop vite et ne les mettre en culture que très progressivement, avec des systèmes de production durables socialement et écologiquement.

Cette même raison devrait tempérer aussi les ambitions commerciales du Mercosur, notamment vis-à-vis des autres PED, afin de sauvegarder leur potentiel de production durable.

Enfin, cette stratégie axée sur les exportations ignore totalement les bonnes dispositions mondiales de lutte contre la faim en faisant du Brésil un pays exportateur de 40 millions de tonnes de nourriture alors que 44 millions de brésiliens ne mangent pas à leur faim.

5.2.2. Les APE (accords de partenariat économique) entre l'UE et les pays ACP:

L'UE revoit ses accords de partenariat avec les pays ACP en invoquant la compatibilité avec les règles de l'OMC. Les négociations ont commencé en 2002 et doivent s'achever au plus tard en décembre 2007. Selon la CNUCED, les demandes de l'UE vont **au-delà des exigences de l'OMC**.

En effet, certaines exigences de l'UE dans le cadre des négociations bilatérales sur les APE n'ont pas été acceptées au niveau multilatéral à l'OMC.

Selon la Commission Européenne, les APE devraient renforcer l'intégration régionale économique entre des groupes de pays

ACP, afin d'y attirer les investisseurs et renforcer leur intégration sur le marché mondial.

Mais en réalité ces accords vont terriblement affaiblir les économies des pays ACP car:

- ◆ Ils requièrent une réciprocité commerciale entre des économies de compétitivités très différentes
- ◆ Ils provoquent l'érosion des préférences pourtant indispensables pour que les ACP continuent de développer leurs capacités de production. Cette érosion est causée notamment par la baisse des prix et par la baisse des tarifs sur les importations venant d'autres pays.

Toujours selon la CNUCED, une meilleure intégration régionale et économique des pays ACP passe plutôt par un protectionnisme au niveau régional + une ouverture préférentielle des marchés de l'UE.



VI- Stratégies pour renforcer la régulation de l'agriculture et les échanges de produits agricoles

Notre stratégie doit être liée à notre objectif: **Changer les règles actuelles du commerce international.** Pour contribuer à changer ces règles, un certain nombre d'actions doivent être prises:

- ◆ Un partage de l'information. Si la Déclaration de Dakar est notre socle commun, il est essentiel que les informations concernant le processus pour des politiques agricoles et commerciales solidaires circulent entre les signataires.
- ◆ Le site www.dakardeclaration.org est un outil, parmi d'autres, dont nous disposons actuellement pour ce partage d'informations. Par ailleurs, un document pédagogique devrait être réalisé pour expliquer et commenter la Déclaration de Dakar (en priorité pour les leaders d'OP comme les membres du ROPPA qui en ont exprimé le souhait et pour les OP nouvellement identifiés).
- ◆ Une bonne communication. Celle-ci doit avoir un double message: le bilan négatif de la dérégulation et les alternatives positives.
- ◆ Il s'agit fondamentalement du bilan de l'OMC, son échec en 10 ans. Il faudrait que cette communication tente de « décrédibiliser les adversaires », en soulignant le contenu contradictoire des textes de l'OMC, en dénonçant le dogmatisme. Il faudrait également qu'elle mette en avant les contrevérités sur les prix rémunérateurs par exemple en citant des cas concrets comme celui de la tomate au Sénégal.
- ◆ Il s'agit de la nécessité de faire des propositions de politiques alternatives concrètes pour les agriculteurs familiaux (toujours avec des exemples qui ont donné des résultats positifs en termes de bien-être).
- ◆ Un élargissement du réseau. Il est nécessaire d'identifier les OP intéressées à par-

22

iciper au processus en particulier sur les continents africain, sud-américain, asiatique et est européen; connaître leur positionnement actuel, leurs stratégies et alliances

- ◆ Une sensibilisation d'autres acteurs de la société civile. Il est important de sensibiliser l'opinion publique aux sujets contenus dans la Déclaration de Dakar; un travail doit être fait auprès des consommateurs, des élus, des média
- ◆ Une continuation du dialogue sur les su-



jets de la Déclaration de Dakar. Relever et référer les différentes contributions thématiques (produits et instruments, accords régionaux tels que les APE, ...) sur le site; en particulier les articles fournis par le groupe de chercheurs qui s'est investi dans le processus de Dakar doivent être disponibles dans la rubrique « Ressources » du site.

- ◆ Ce dialogue doit être accompagné d'actions conjointes. Profiter des événements nationaux, régionaux et internationaux pour organiser des actions conjointes qui seront signalées dans la rubrique « Activités » du site.

Après l'élaboration de ces stratégies les participants ont approuvé un document commun, l'Appel de Chapecó (*Alerta de Chapecó*).

Ce document se base sur la Déclaration de Dakar, les deux sont donc indissociables (cf. Annexes).

Rapport de l'atelier de Chapecó, janvier 2005

L'Appel de Chapecó

Réunis à Chapecó (Santa Catarina, Brésil) les 21-23 janvier 2005, des représentant(e)s d'organisations paysannes et de producteurs agricoles de 4 continents, avec l'appui d'ONG de développement et d'agro-économistes, publient l'appel suivant:

Nous, représentant(e)s d'organisations paysannes et de producteurs agricoles des différents continents, exigeons de nos gouvernements :

- ◆ de cesser de suivre la vision dogmatique des politiques agricoles prônée par les institutions internationales, en particulier l'OMC, le FMI et la Banque Mondiale; cette vision néo-libérale, basée sur la dérégulation des marchés, est destructrice pour toutes les agricultures familiales dans le monde: 10 ans après, c'est un constat d'échec pour l'accord agricole de l'OMC.
- ◆ de réformer leurs politiques à partir des attentes légitimes des populations, en respectant leurs diversités productives et culturelles.

Les problèmes s'aggravent

Les mauvaises politiques se poursuivent

L'accès à la terre et aux autres ressources devient de plus en plus difficile pour les paysannes et les paysans. Les terres sont de plus en plus accaparées par de grandes firmes commerciales.

Les véritables réformes agraires ne sont toujours pas mises en place et la priorité donnée au modèle agro-exportateur aggrave la concentration des terres.

Les capacités de production des populations rurales, déjà faibles, continuent de se dégrader dans de nombreux pays du Sud et dans certains pays du Nord, mettant en péril leur sécurité alimentaire.

Les protections à l'importation sont réduites sous l'influence du FMI et de la Banque

Mondiale. La priorité est donnée aux productions pour l'exportation.

Les fortes baisses des prix payés aux producteurs augmentent la pauvreté des familles paysannes. Elles accélèrent l'exode rural et la dégradation de l'environnement. Elles ne profitent pas aux consommateurs mais aux grands groupes commerciaux et industriels.

Les gouvernements orchestrent ces baisses de prix par les accords à l'OMC, en imposant les prix mondiaux au niveau national et en pratiquant le dumping.

Les gouvernements refusent la mise en place d'accords internationaux régulateurs de prix.

Des solutions existent

Mettre en place des politiques actives d'accès aux ressources (terre, eau, semences, crédit, pêche, etc) respectant les droits des populations locales.

Renforcer les capacités de production pour assurer les besoins alimentaires, y compris par une protection à l'importation appropriée qui doit être considérée comme un droit. Donner la priorité à la production vivrière pour le marché interne

Assurer des prix agricoles rémunérateurs grâce à une combinaison d'instruments adaptés à la diversité des situations:

- ◆ protection douanière,
- ◆ gestion de l'offre,
- ◆ mise en marché collective,
- ◆ modes de production durable...
- ◆ en excluant le dumping sous toutes ses formes.

Au niveau international, reconnaître le droit à la protection mais aussi renforcer la gestion de l'offre sur les marchés mondiaux, en y impliquant les pays exportateurs et impor-

tateurs et en commençant par les produits tropicaux.

Des responsabilités à prendre

Les gouvernements doivent donc réorienter leurs choix. L'OMC n'étant pas à même de gérer les spécificités de l'agriculture, ils doivent se réappropriier leurs possibilités d'action, en y associant les groupes concernés.

Nous, organisations paysannes et de producteurs, devons développer les alliances avec les autres groupes de la population: les solutions proposées peuvent répondre aux attentes légitimes de la société.

Tous, ruraux et urbains, agissons :

pour arrêter la politique destructrice de l'OMC, pour que nos gouvernements répondent à nos attentes et mettent en oeuvre des politiques agricoles, alimentaires et commerciales sur une base solidaire.

Liste des organisations paysannes et de producteurs agricoles signataires de l'appel de Chapecó.

Afrique de l'Ouest

Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA)

- Président du ROPPA, Ndiogou Fall , Afrique de l'Ouest

- Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux (CNCR),

Samba Gueye , Saliou Sarr, Sénégal

- Fédération des Unions des Producteurs du Bénin (FUPRO), Jacques Bonou, Bénin

Afrique de l'Est

East African Farmers Union (EAFU)

- Président de EAFU, Philip Kiriro, Kenya.

- Syndicat de Défense des Intérêts Paysans (SYDIP), Mivimba Paluku, RD du Congo

- Imbaraga, Jean-Claude Hategekimana, Rwanda

- Kenya Federation of Agricultural Producers (KENFAP), John K. Mutunga, Kenya

Afrique Australe

- União Nacional de Camponeses (UNAC), Ronaldo Chingore Joao, Mozambique

- Coalition Paysanne de Madagascar (CPM), Jean Berthin Rabafeno, Madagascar

Europe

- Fédération Wallonne de l'Agriculture (FWA), Yves Someville, Belgique

- Coordination Paysanne Européenne (CPE), membre de Via Campesina:

Gérard Choplin, Belgique, Heike Schiebeck, Autriche, Xosé Ramón Cendán, Galice

- Confédération Paysanne/CPE, Gérard Durand, Claude Girod, France

- EHNE/CPE/Via Campesina, Paul Nicholson, Espagne

- Associazione Rurale Italiana (ARI), Francesco Benciolini, Italie

- Confédération des Betteraviers Belges (CBB), Richard Eeckhaut, Jean-François Sneessens, Belgique

- Coordinadora de Organizaciones de Agricultores y Ganaderos (COAG), Andoni García Arriola, Espagne

- Coordination Rurale, Nicolas Jaquet, France

- Mouvement International de la Jeunesse Agricole et Rurale Catholiques (MIJARC), Markus Moser, Allemagne

- Norsk Boncle - og Smabrukarlag, Ole-Jacob Christensen, Norvège

- Plateforme Terre, Agriculteur, Consommateur (Plateforme ABC), Willem O. van Middendorp, Pays-Bas

- Uniterre, Coordination Paysanne Européenne (CPE), Gérard Vuffray, Suisse

Amérique du Nord

- National Family Farm Coalition (NFFC), George Naylor, USA

- American Corn Growers Association (ACGA), Keith J. Dittrich, USA

- Dairy Farmers of Canada (DFC)/Producteurs Laitiers du Canada (PLC), Bruce Saunders, Yves Leduc, Canada

- National Farmers Union (NFU), Jan Slomp, Canada

- Unión Nacional de Organizaciones Regionales Campesinas Autónomas (UNORCA), Ernesto Ladrón de Guevara, Mexique

Amérique Centrale

- Unión Nacional de Agricultores y Ganaderos (UNAG), Douglas Alemán Benavidez, Nicaragua

- Consejo Coordinador de Organizaciones Campesinas de Honduras (COCOH), Rigoberto Perez, Orellano Carlos Alberto Mencias, Honduras

Amérique du Sud

- Federação dos Trabalhadores na Agricultura Familiar da Região Sul (FETRAF-Sul)/Central Única dos Trabalhadores (CUT), Volmir Santolim, Altemir Tortelli, Brésil

- FETRAF- Ceará/CUT, Rosely Lopes, Brésil

- FETRAF- Minas Gerais/CUT, Teresa dos Santos Silva, Brésil

- Federação da Agricultura Familiar de São Paulo (FAF-SP/CUT), Nivaldo Gomes, Brésil

- Movimentos dos Trabalhadores Sem terra (MST), Francisco Dalchiavon, Brésil

- Confederação Nacional dos Trabalhadores na Agricultura (CONTAG) et Coordinadora dos Produtores Familiares do MERCOSUL (COPROFAM), Alberto Bloch, Luis Vicente Facco, Jose Geronimo Brumatti, Valter José Dresch, Brésil

- Unión Agrícola Nacional (UAN), Ottmar Hahn, Maria Edina Strickner, Paraguay

- Movimento Campesino Paraguayo (MCP), Elvio Trinidad, Paraguay

- Confederación Campesina del Peru, Wilder Sanchez, Pérou

- Coordinadora de Integración de Organizaciones Económicas Campesinas (CIOEC-Bolivia), Zacarias Calatayud, Bolivie

- Guyana Agricultural and General Workers' Union (GAWU), Seepaul Narine, Guyane.

Asie

- All Nepal Peasants Association (ANPA), Prem Prasad Dangal, Nepal

- Sahabhagi Vikash Abhiyan (SVA)/Paschim Orissa Krushijeevi Sangha (POKS), Jagadish Pradhan, Inde

Soutiennent cet appel:

- Collectif Stratégies Alimentaires (CSA), Belgique

- Coordination SUD, Henry Rouille d'Orfeuil, France

- Planning Committee for Food Sovereignty (CSO), Beatrice Gasco Verdier, Italie.

- Departamento de Estudos Sócio-econômicos Rurais (DESER), Germano Batista, Brésil.

- Focus on the Global South, Sajin Prachason, Thaïlande

- Groupe de Recherche et d'Echanges Technologiques (GRET), Christian Castellanet, France.

- Groupe d'Appui aux Organisations Paysannes d'Afrique, Nora McKeon, Italie.

- Institute for Agriculture and Trade Policy (IATP), Alexandra Strickner, USA

- Oxfam-Solidarité, Thierry Kesteloot, Belgique

- Oxfam- Magasins du Monde, Stéphane Parmentier, Belgique

- Red de Ecología Social (REDES) & Amigos de la Tierra de América Latina y el Caribe (ATALC), Marcel Achkar, Uruguay

-Africa-Europe Faith and Justice Network (AEFJN international), Maru Bastarache, Belgique

-AEFJN-Antenne Portugaise, Fátima Pinho, Portugal

-AEFJN – Antenne Néerlandaise, Cor van den Brand, Pays-Bas

-Xminus Y Solidarity Fund, Guus Geurts, Pays-Bas

Adresses de contact:

- Federação dos Trabalhadores na Agricultura Familiar da Região Sul - Fetraf-Sul/CUT- Brésil
Tel: + (55) 49 324 77 68, Email:
fetraf.sul@fetraf.sul.org.br

- Collectif Stratégies Alimentaires (CSA) - Tél: + (32)2 412 06 61,

Email: info@dakardeclaration.org

Possibilité d'adhérer à la déclaration de Dakar et à l'Appel de Chapecó via le site Web:

<http://www.dakardeclaration.org>

